



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2009
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 15 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 12 mars 2009, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un état récapitulatif des violations commises par Israël du 14 au 28 février 2009 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 mars 2009
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations, agressions et autres activités israéliennes
pendant la période du 14 au 28 février 2009**

Violations aériennes

- Le 18 février 2009, entre 13 h 50 et 13 h 51, un avion de combat de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais au-dessus de la région de Labboune, puis a effectué une boucle au-dessus du territoire libanais.
- Le 19 février 2009, entre 6 h 45 et 10 h 30, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien qui se dirigeait vers le nord a violé l'espace aérien libanais au-dessus de Naqoura, puis a effectué une boucle au-dessus des régions du sud, avant de partir après avoir survolé Naqoura.
- Le 23 février 2009, à 18 h 35, deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais au large de Ras al-Naqoura. Un des deux appareils a largué un ballon thermique au-dessus des eaux territoriales libanaises. Les deux avions sont partis à 18 h 50.
- Le 24 février 2009, entre 18 h 45 et 19 h 20, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien qui se dirigeait vers le nord a violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer. Il a ensuite mis le cap sur Beyrouth et a effectué une boucle au large de la capitale libanaise, avant de partir par la mer au large de Naqoura.
- Le 25 février 2009 :
 - Entre 7 h 45 et 10 h 40, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien qui se dirigeait vers le nord a violé l'espace aérien libanais au-dessus des fermes de Chebaa occupées. Il a ensuite pris la direction de Jib Janin et a effectué une boucle au-dessus de la Bekaa-Ouest, avant de partir après avoir survolé Aytroun;
 - Entre 20 h 50 et 21 h 55, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien qui se dirigeait vers le nord a violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, puis a effectué une boucle entre Beyrouth et Al-Damour, avant de partir par la mer au large de Naqoura.
- Le 26 février 2009, six avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais ainsi qu'il suit :
 - À 9 heures, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de Kfar Kila, puis ont effectué une boucle au-dessus des régions de Beyrouth, du sud et de la Bekaa-Ouest, avant de partir à 9 h 25 après avoir survolé Rmaich;
 - À 9 h 4, deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de Kfar Kila, puis ont effectué une boucle au-dessus de toutes les régions du Liban et sont partis à 10 h 15 après avoir survolé Alma ach-Chaab;

- Entre 6 h 55 et 18 h 15, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais au large de Naqoura, puis a effectué une boucle au-dessus des régions de Beyrouth, Al-Damour et du sud, avant de partir après avoir survolé Rmaich.

Violations maritimes

- Le 18 février 2009, à 1 heure, des soldats israéliens cantonnés dans leur poste de Ras al-Naqoura ont braqué pendant 15 secondes un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à environ 300 mètres au nord de la ligne des bouées. À 1 h 40, ils ont répété l'opération pendant sept secondes, puis à 3 h 45, à trois reprises pendant cinq secondes chaque fois, et, enfin, à 20 h 40 pendant 10 secondes.
- Le 23 février 2009, à 19 h 55, des soldats israéliens cantonnés dans leur poste de Ras al-Naqoura ont braqué pendant quatre secondes un projecteur en direction de la cinquième bouée, à environ 300 mètres à l'intérieur des eaux territoriales libanaises.
- Le 24 février 2009 :
 - À 19 h 5, des soldats israéliens à bord d'une embarcation ont braqué pendant 30 secondes un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises, à une centaine de mètres au nord de la ligne des bouées;
 - À 18 h 30, des soldats israéliens cantonnés dans leur poste de Ras al-Naqoura ont braqué pendant cinq secondes un projecteur en direction de la première bouée, à l'intérieur des eaux territoriales libanaises;
 - À 20 h 36, des soldats israéliens à bord d'une embarcation ont braqué pendant 10 secondes un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises, à une centaine de mètres au nord de la ligne des bouées, dans la zone située entre la septième et la huitième bouée.

Agressions terrestres

- Le 21 février 2009, à 8 h 35, l'artillerie de l'ennemi israélien a tiré quatre obus de 155 millimètres qui sont tombés à la périphérie de la localité de Kalila. Quatre autres obus sont tombés dans les environs de la localité de Mansouri. Ces tirs sont venus répondre au tir de deux roquettes effectué par des inconnus dans la plaine de Kalila dont une est tombée en territoire libanais dans les environs de Naqoura, alors que la seconde a atteint les territoires palestiniens occupés.